

Compte rendu de la Formation Spécialisée (FS) du 23 septembre 2025

Étaient présents :

Pour l'administration :

Yannick Girault, président ;
Céline Sage ;
Laurence Perot ;
Tossim Assih ;
Sandra Jeanne Lara-Golliot ;
Stéphanie Daniel ;
Alexandre Kavaj ;
Marie-France Belvo, responsable RH ;
Frédéric Le Guillou, secrétaire administratif ;
Anne-Marie Delorme, assistante sociale ;
Mathilde Gaillourdet, assistante sociale ;
Valérie Cohen (APMP)

Pierre Andrieux, AP Noisy Montaigne ;
Sophie Arnal (Visio)
Émeline Brissaud, AP Nevers (visio) ;
Marie-Pierre Claverie, AP Lyon (visio) ;
Audrey Marion-Berthe, AP Clermont-Fd (visio)
Catherine Menuisier, AP Noisiel (visio) ;
Sandrine Alix (visio) ;
Isabelle Giraud-le-Pottier ;
Philippe Jouffret (visio) ;
Jean-Philippe Lacou (visio) ;
Stéphanie Augé ;
Frédéric Rigaux.

Pour les représentants des personnels :

Frédérique Fournioux _ tit. CGT ;
Cyril Faure _ tit. CGT, secrétaire de la FS ;
Blaise Samuel Becker _ tit. CGT (visio) ;
Jean-Paul Bayart _ tit. Solidaires ;
Marc Daval _ tit. Solidaires ;

Dominique Bazin _ suppl. Solidaires ;
François Ducaté _ tit. CFDT-CFTC ;
Eric Delettre _ tit. CFDT-CFTC ;
Guillaume Champion _ suppl. CGT ;
Nicole Malody _ suppl. CGT

Début de la réunion à 9h30 après avoir constaté que le quorum est atteint.

M. le Président présente Alexandre Kavaj, directeur adjoint de la formation.

Lecture par Solidaires FiP d'une déclaration intersyndicale de soutien au secrétaire de l'instance.

L'ensemble des organisations syndicales n'a pas apprécié le ton d'une réponse écrite du président faite au secrétaire de la Formation Spécialisée après une interpellation de ce dernier pour des faits que l'ensemble des élu-e-s jugeait dangereux.

Cette déclaration commune rappelle que le secrétaire de la FS n'agit pas à titre personnel mais au nom de l'ensemble des élus. Ainsi, il n'a pas à subir les humeurs du Président lorsque celui-ci n'est pas content de certaines remarques ou demandes !

Lecture des liminaires de la CGT FiP, de Solidaires FiP et de CFDT CFTC FiP.

Réponse du président

- L'instabilité ministérielle ne facilite pas la prise de décision et la gestion à long terme.
- Depuis un certain temps, le dossier des suicides et des tentatives de suicides est un dossier très sensible. L'ENFiP est très à l'écoute de part l'éclatement de notre organisation sur tout le territoire et de part les volumes que nous accueillons. Nous avons un double devoir de vigilance : vis-à-vis de nos agents et vis à vis des stagiaires accueillis. Cela constitue un point d'attention.

- La direction doit avoir une obligation de transparence sur ce qu'il se passe à l'ENFiP. Le faible nombre de fiche de signalement eu égard au volume d'agent n'est pas nécessairement un bon signal puisqu'elle peut également cacher une méconnaissance encore de l'outil. Sign@FiP n'est pas le dernier recours, mais un recours comme un autre. Il est vrai que l'information a eu du mal à circuler.
- Faut-il revenir à des comités locaux ? La direction ne pense pas que ce soit nécessaire. Il est préférable qu'il y ait une vision globale au niveau directionnel.
- Sur les nouveaux acteurs de la santé complémentaire et de prévention, beaucoup de questions se posent : comment va-t-on faire ? L'ENFiP a attiré l'attention du SRH sur une clarification nécessaire du dispositif de permanence mis en place dans nos écoles. Elle constate la disparition d'un partenaire sur divers actions menées (campagnes de préventions, de vaccinations), ainsi que la perte de résidences pour nos stagiaires (Noisiel, Lyon).
- Tossim Assih indique que les travaux de climatisation de Clermont-Ferrand sont inscrits en priorité sur les travaux immobiliers 2026. Le Président tempère évoquant ses craintes sur l'avenir budgétaire incertain.
- Sur le déroulé des enquêtes administratives, une note est en cours de finalisation. Une enquête administrative débute par une lettre de mission du directeur. Elle conduit à des auditions qui se veulent impartiales. Les conclusions rendues sur un rapport au BAJC (Bureau Affaires Juridiques et Contentieux) peuvent être :
 - Classement sans suite
 - Engagement d'une procédure disciplinaire.

Dans ce dernier cas, la lettre d'engagement, notifiée à l'agent, ouvre une période de 15 jours pour produire un mémoire en défense. En définitive, les sanctions sont décidées en CAP.

Dans le rapport de la direction à l'attention du bureau, le directeur propose des groupes de sanctions.

Une enquête administrative n'a pas vocation à être répandue sur les toits. Le président indique qu'il va de nouveau solliciter les services RH et SPIB pour que l'ENFiP se dote d'un auditeur.

La CGT Finances Publiques revient sur l'idée des comités locaux. Pour la CGT on peut mener des comités locaux qui permettraient de faire ressortir les problèmes tout en les faisant remonter à la direction afin que cette dernière ait une vision globale.

La CGT Finances Publiques informe la direction que le mail sur le webinaire à destination des CIF et ACIF a été envoyé le lendemain de la tenue de la visio.

La CGT Finances Publiques reprend son idée indiquée en liminaire, celle de la création d'un tableau de suivi des actions en FS.

La CGT Finances Publiques dénonce le fait que les enquêtes administratives sont menées sans cadre juridique publié et s'interroge sur le respect du droit à la défense, avec la production d'un mémoire de défense après et non avant la décision d'un engagement d'une procédure disciplinaire.

La CGT Finances Publiques dénonce que le non-respect du caractère confidentiel et l'ébrulement d'une enquête administrative porte atteinte à la réputation d'un collègue.

Ordre du jour de la Formation Spécialisée

1. Présentation des PV des CSAL-FS du 01/04/2025 et du 17/06/2025.....	4
2. Comptes-rendus des visites des établissements de formation initiale et continue de Lyon.....	4
3. Propositions de dépenses.....	4
4. Fiches de signalement.....	5
5. Présentation du compte rendu du droit d'enquête effectué en avril 2025 à l'établissement de Toulouse.....	5
6. Gestion de la canicule à l'ENFiP.....	6
7. Questions diverses.....	7
7.1 . Demande de création d'un tableau de suivi des actions décidées à la FS (CGT FiP).....	7
7.2 . Organisation d'une journée de cohésion dans chaque établissement de l'ENFiP (CGT FiP)	7
7.3 . Dossiers des collègues détachés de la MGEFI (CGT FiP).....	7
7.4 . Quid des logements de la MASFIP mis à la disposition des stagiaires (CGT FiP).....	7
7.5 . Calendrier prévisionnel des instances 2026 à nous proposer ?.....	7

1. Présentation des PV des CSAL-FS du 01/04/2025 et du 17/06/2025

Les PV sont adoptés à l'unanimité.

2. Comptes-rendus des visites des établissements de formation initiale et continue de Lyon

Le secrétaire présente les comptes rendus des visites.

Si l'établissement de formation initiale présente de nombreux atouts, les locaux neufs, dans lesquels est hébergé le CIF de Lyon, présentent de gros problèmes d'accessibilité : marquage incohérent des places PMR du parking, présence d'une rigole non sécurisée dans le parking, les portes successives du parking sont trop lourdes pour être manipulées par une personne en fauteuil, même problème de lourdeur des portes des toilettes et notamment des toilettes PMR.

Le président s'interroge sur comment faire remonter nos remarques quand comme sur le CIF de Lyon qui est hébergé dans une cité administrative.

Concernant l'école, le président aimerait que les travaux de sécurisation de l'accès de l'établissement de Lyon se réalisent au plus vite, car il n'a que trop duré.

La directrice de l'ENFiP Lyon précise qu'un examen des dalles de faux-plafond a été réalisé pendant l'été et que des interventions de maintenances ont été menées.

3. Propositions de dépenses

Valérie Cohen, APMP, fait le point sur la situation de l'exécution du budget.

Après des échanges entre les représentants du personnel et l'animatrice de la politique ministérielle de prévention au sujet des dépenses rejetées en groupe de travail (mise aux normes de l'ascenseur monte charges de Nevers, mise aux normes de sécurité de la salle du rez-de-jardin de Nevers et la sécurisation du toit à Toulouse _ pour un total de 54 631,15 €), **la CGT Finances Publiques** demande que ces dépenses soient soumises au Secrétariat Général afin que ce dernier, quelle que soit sa décision de rejet ou d'acceptation, fasse une réponse écrite afin d'avoir une motivation des décisions. Il semble inconcevable pour les élu-e-s que ces travaux portant sur du bâtimentaire (donc non conformes à la circulaire de 2016) soient acceptés. **Pour la CGT Finances Publiques**, cette demande de rescrit auprès du Secrétariat Général pourrait être instructive en termes d'interprétation des seuls textes mis à notre disposition pour l'exécution du budget de la formation spécialisée (la circulaire relative au fonctionnement des CHSCT des MEF de février 2016 et la note d'orientation 2025).

Solidaires Finances Publiques ne votera pas la dépense sur la mise aux normes de la salle de formation du rez-de-jardin de Nevers.

La formation spécialisée s'est prononcé pour l'obtention d'un rescrit écrit.

La CGT Finances Publiques demande où en est le projet de la création de la salle de convivialité à Noisiel.

Frédéric Rigaux, adjoint de l'établissement de Noisiel, dit qu'il n'est pas possible de créer la salle de convivialité dans l'actuel bureau du permanent de l'ATSCAF. Le foyer-bar permet de faire des moments de convivialité tout comme la partie du restaurant réservée à la direction.

Pour la CGT Finances Publiques, il n'y a pas de réelle volonté de créer une salle de convivialité. La velléité de création d'une salle de convivialité sur l'établissement noisiélien a été émise en Formation Spécialisée suite à la visite de juin 2024. Ce projet a été soutenu par l'ensemble des représentants des personnels. Le dialogue social c'est aussi écouter les propositions de l'ensemble des acteurs surtout quand il s'agit de préconisations faites dans l'audit RPS à l'ENFiP début 2024.

La CGT Finances Publiques demande de savoir où on en est, toujours sur Noisiel, de l'accessibilité au gymnase pour les collègues, qu'ils soient à la direction, au Montaigne, au CIF ou au CFP ?

Frédéric Rigaux dit qu'il y a un problème de sécurité.

La CGT Finances Publiques ironise sur ce point, car sous couvert de sécurité, il serait interdit de traverser la rue. Une solution doit être trouvée au nom de l'attractivité.

Le Président dit qu'il faut avoir une réflexion d'ensemble sur le bâtiment de Noisiel et solliciter l'avis d'un professionnel, un ergonomiste (NB : possibilité déjà évoquée lors de la FS de juin 2024). Il ajoute qu'un espace de convivialité pour les permanents, c'est un espace qui ne peut pas être au milieu des stagiaires. Quant au gymnase, il faut poursuivre la réflexion. Il indique que le projet pourrait être encore plus ambitieux évoquant un possible ajout d'un étage supplémentaire et un regroupement de sites franciliens.

Parmi les dépenses actées en Groupe de Travail, **la CGT Finances Publiques** a émis de fortes réserves sur les achats de sacs à dos pour transporter les ordinateurs portables. **La CGT Finances Publiques** dénonce le fait que les changements de conditions de travail (retrait des tiny en salles de cours par exemple) induisent des achats supportés par la FS. En revanche, quitte à effectuer cette dépense, autant que ces sacs répondent à des exigences ergonomiques. Aussi, les assistantes de prévention vont définir un modèle qui servira de base aux équipements sur tout le territoire.

4. Fiches de signalement

Marie-France Belvo fait une présentation. On a saisi le bureau CVTD sur les fiches de signalement des stagiaires en FPP. Pour l'instant, les fiches devront être saisies manuellement, il faudrait un palier informatique dans Sign@FiP pour régler ce problème.

La CGT Finances Publiques fait remarquer que les fiches de signalement ne sont pas transmises de manière réactive aux assistantes du service social.

Anne-Marie Delorme indique que les assistantes sociales sont formées à l'accompagnement des victimes et peuvent se mettre à disposition des agent-e-s le plus tôt possible, encore faut-il qu'elles soient tenues informées. Elle précise qu'elles n'ont pas accès à nos outils tel que Sign@FiP. Marie-France Belvo dit qu'effectivement il faut veiller à ce que les fiches de signalement leur soient transmises dans les meilleurs délais.

Les fiches de signalement sont ensuite évoquées par Marie-France Belvo qui fait le point sur les suites données.

La CGT Finances Publiques demande à nouveau que les fiches de signalement non communicables aux représentants du personnel, fassent l'objet d'une synthèse anonymisée mais laissant les faits explicités.

5. Présentation du compte rendu du droit d'enquête effectué en avril 2025 à l'établissement de Toulouse

Présentation faite par le secrétaire de la Formation Spécialisée (les propos sont tenus au secret de l'instance).

Ce droit d'alerte a permis de dégager des pistes de réflexion :

- Création d'une **conférence spécifique sur les outils et acteurs de la prévention** en plus de la présentation des acteurs lors des différentes réunions de rentrée. L'outil fiche de signalement est largement méconnu. Une séance en présentiel permettrait de signaler son existence, de dédramatiser son usage. Elle pourrait être animée par les acteurs de la prévention (assistantes de prévention, ISST, assistante sociale ... afin de poser un visage sur un acteur qui pour beaucoup de nos stagiaires est nouveau.

- **Redéfinir le positionnement des assistants de prévention** et le temps consacré à cette mission. La lettre de mission de l'assistante de prévention de Toulouse fait état d'un temps consacré à cette mission estimée à 20 %. Cette proportion est largement sous dimensionnée. Un nouveau cadre doit être établi.
- **Un manque de visibilité sur le rôle, voire sur l'existence même de l'assistante de prévention** est criant au cours des auditions. Il convient :
 - de créer une signalétique spécifique pour identifier le bureau de l'assistante de prévention ;
 - d'installer les assistants de prévention dans des bureaux où la confidentialité sera garantie ;
 - d'implanter leurs bureaux sur les lieux de fréquentation des stagiaires.
- **Créer une séance dédiée de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.** La e-formation sur ce thème existe et est obligatoire. Toutefois, elle ne semble pas porter ses fruits. Les stagiaires ont indiqué que les séances passées en autonomie étaient difficilement assimilables, celle-ci y compris ;
- **Création d'un poste de relation stagiaire à Toulouse** qui est le seul établissement de formation initiale à en être dépourvu. Dans les établissements, tout le monde fait le constat que la ou le relation stagiaire est souvent la première personne qui est sollicitée par les stagiaires du fait qu'il s'agit d'un stagiaire de la promotion précédente, il n'y a pas de barrière comme il pourrait y avoir avec quelqu'un de la direction, du « Château¹ » ;
- **Une présence physique accrue des responsables pédagogiques**, les N+1 des formateurs. En cas de problèmes, l'équipe pédagogique doit pouvoir être entendue, des solutions rapides doivent pouvoir être apportées, les RP doivent pouvoir recevoir non seulement leur équipe mais également les stagiaires qui poseraient des problèmes ;
- **Procéder à une remontée systématique des informations** aux acteurs de prévention même en l'absence d'usage de fiche de signalement (ISST, médecin du travail, assistant du service social) ;
- **Prévoir un atelier sur les RPS pour les formateurs au cours de la prochaine convention des cadres**, évoquer (ou insister) sur le rôle des réseaux sociaux dans le harcèlement moral.

Anne-Marie Delorme, assistante sociale, indique qu'une vidéo sur le rôle des assistantes sociales est diffusée à tous les stagiaires.

Le Président regrette que les informations n'ont pas été remontées plus rapidement de Toulouse. Le fait de continuer d'appeler le bâtiment de l'administration à Toulouse « le Château » crée une distance, et est contraire à la volonté de rapprocher les stagiaires de leur direction.

Le secrétaire de l'instance conclut la présentation en indiquant que ce travail d'investigation de la FS, s'inscrit dans une approche d'analyse collective des risques psychosociaux. Il représente un complément utile à l'enquête administrative en cours, afin d'appréhender les situations évoquées sous un angle plus individuel.

La mauvaise transmission d'informations entre administration sur des faits ayant conduit à une non titularisation d'un stagiaire est également pointé dans les débats (ex. condamnation pénale non portée au casier judiciaire du fait d'un appel suspensif).

6. Gestion de la canicule à l'ENFiP

À Clermont-Ferrand, la décision de dispenser les cours en distanciel n'est pas une solution convenable, car c'est renvoyer des stagiaires dans leur logement dont les résidences sont encore plus surchauffées que l'école.

¹ Nom donné en local au bâtiment de la direction toulousaine.

En effet, l'antenne immobilière de Lyon a identifié les résidences de l'ARENFiP de Clermont (Gourlottes et Pradelle) comme étant les pires de la région en matières de performance énergétique.

À Noisiel, il a été décidé d'identifier les salles climatisées, les salles plus fraîches et d'organiser une rotation des groupes dans les salles les plus agréables. La solution du distanciel n'a pas été retenue.

La réfection de la climatisation de l'établissement de Clermont-Ferrand a été inscrite en travaux immobiliers prioritaires pour 2026.

La réparation de la climatisation de Nevers fait l'objet d'un devis de près de 100 000 €, devis qui est en cours d'étude.

La CGT Finances Publiques souligne que les malaises vécus chaque été pourraient avoir un fin tragique. Ce problème de température excessive est inscrit au DUERP, repris dans le PAP (Plan d'Actions de Prévention), il faut donc agir. La conjoncture actuelle, instabilité politique et de gestion du déficit public, ne laisse guère place à l'optimisme pour une solution à court terme sur Clermont-Ferrand.

7. Questions diverses.

7.1 . Demande de création d'un tableau de suivi des actions décidées à la FS (CGT FiP)

Ce point a été acté par le Président suite à la déclaration liminaire de la CGT.

7.2 . Organisation d'une journée de cohésion dans chaque établissement de l'ENFiP (CGT FiP)

Le directeur se dit très ouvert à tout ce qui peut favoriser la cohésion. Si une autorisation d'absence doit être posée, ça va dépendre du lieu (extérieur ou intérieur) où se déroule ce moment. Si on doit sortir, ça sera sur une mission. Sur place, aucune saisie n'est nécessaire.

7.3 . Dossiers des collègues détachés de la MGEFI (CGT FiP)

Les dossiers sont remontés à RH et au SG, mais la direction n'a pas encore de retour.

La CGT Finances Publiques s'inquiètent du fait que l'affiliation sécurité sociale, auparavant assurée par la MGEFI, ne sera pas assurée par la nouvelle mutuelle. Elle en profite pour rappeler que le mail d'information sur les webinaires a été adressé le lendemain de la première visio.

La direction dit que cette problématique, très spécifique à l'ENFiP, n'a pas été prise en compte dans le cahier des charges, cahier des charges que la direction a sollicité, mais qui ne lui a pas été communiqué. Si un webinaire spécifique stagiaire est prévu, cela se suffira certainement pas.

En l'état, les stagiaires devraient réaliser eux-mêmes leur affiliation auprès de la sécurité sociale.

La CGT Finances Publiques s'inquiète sur le fait que cette mission retombe sur les collègues des RH.

7.4 . Quid des logements de la MASFiP mis à la disposition des stagiaires (CGT FiP)

Le président indique que les stagiaires continueront de bénéficier des logements en 2026 pour les contrôleurs et les inspecteurs. Mais, à compter du printemps 2026 (rentrée des C) les logements ne seront plus mis à la disposition des stagiaires via l'ALS (Association pour le Logement des Stagiaires) tant à Noisiel qu'à Lyon.

7.5 . Calendrier prévisionnel des instances 2026 à nous proposer ?

Un calendrier sera proposé dans les prochaines semaines .

Fin de la réunion : 16h45.